

LA SIDRA

DE LA SEMAINE

CHABBAT PARCHAT
TAZRYA
PARCHAT HA'HODECH
SAMEDI 9 AVRIL 2016
ROCH 'HODECH NISSAN 5776

49^e année

29

EDITORIAL par Haïm Chnéor NISENBAUM

Pour les forces de la Vie

Alors que nous avons la tête pleine de liberté – celle que Pourim nous a fait vivre et celle que la fête de Pessa'h nous donne par avance à ressentir – voici qu'a repris la sinistre litanie des assassinats de masse, si pudiquement appelés attentats, et des revendications barbares ainsi que leur suite, si légitime et nécessaire : condamnations, perquisitions, arrestations. C'est à présent presque une horrible routine. Et même si l'émotion collective est réelle, il y a comme une impression de déjà vu, voire d'habitude qui flotte dans l'atmosphère. Ainsi est sans doute faite la nature humaine : quand des événements se reproduisent, ils paraissent perdre de leur puissance. Il est bon pourtant de s'y attarder encore car c'est de la nécessité d'un véritable combat qu'il nous faut être conscient. Entre les assassins et le reste de l'humanité, ce n'est pas que d'une divergence d'opinion ou de croyance qu'il s'agit mais bien de l'opposition entre deux visions du monde, exclusives l'une de l'autre. Celle des assassins privilégie la mort, qu'ils parent de toutes les promesses d'un imaginaire malade. Celle des hommes demande de croire en la vie et en tous ses potentiels. Elle demande de

croire que, quel que soit l'être humain, il peut se construire, progresser, trouver le chemin qui le conduira plus haut et plus loin qu'il ne pouvait l'imaginer. Nos ancêtres savaient dire simplement les termes de cet affrontement ; c'est celui, éternel, qui oppose le Mal au Bien. Cette guerre-là a revêtu des apparences très diverses mais, fondamentalement, elle a toujours été la même. N'est-ce pas ce que D.ieu exprime quand Il déclare dans la Torah «J'ai mis devant toi le Bien et la vie et la mort et le Mal, et tu choisiras la vie» ?

Choisir la vie. C'est la mission assumée par le peuple juif dans toute son histoire, bien souvent à contre-courant du monde. C'est le mot d'ordre qui l'a guidé toujours et qui le conduit aujourd'hui à poursuivre sa tâche : éclairer les temps obscurs par ce qu'il vit, par son lien essentiel avec ce qui fait la nature des choses et leur donne un sens : la réalité du Créateur. Sachons que la liberté de chacun est celle que D.ieu conféra à l'homme. Sachons que, de ce fait, rien ne peut nous y faire renoncer. Un don Divin ne s'abandonne ni ne se négocie. Il est la garantie de la victoire sur toutes les forces de la nuit.

VIVRE AVEC LA PARACHA

Adapté
d'un discours
du Rabbi
de Loubavitch

Tazrya

Résumé

La Paracha Tazria poursuit le sujet des lois de pureté et d'impureté, de l'impureté rituelle et de la pureté rituelle.

Une femme qui donne naissance doit suivre un processus de purification, qui comporte l'immersion dans un mikvé (un bassin d'eau naturelle) et des offrandes apportées au Saint Temple. Tous les garçons doivent être circoncis le huitième jour de leur vie.

Tsaraat (souvent mal traduit par «lèpre») est une plaie surnaturelle qui peut également toucher les vêtements. Si des taches blanches ou roses apparaissent sur la peau d'une personne (rouge foncé ou vertes sur les vêtements), l'on doit faire appel à un Cohen. S'appuyant sur l'observation de différents signes, comme une croissance de la zone atteinte après une mise en quarantaine de sept jours, le Cohen prononce que la tache est impure ou pure.

La personne affligée de tsaraat doit résider seule à l'extérieur du campement (ou de la ville) jusqu'à ce qu'elle soit guérie. Les parties touchées du vêtement sont enlevées. Si la tsaraat s'étend ou revient, tout le vêtement doit être brûlé.

La nuit brille comme le jour

Nos Sages déduisent des mots : «le huitième jour, la chair de son prépuce sera circoncise» (Vayikra 12 :3) que la mila, la circoncision, ne peut être accomplie que durant le jour et non la nuit.

Puisque cette affirmation ne fut promulguée qu'avec le Don

Horaires d'entrée et sortie du Chabbat Parchat TAZRYA

PARIS — ILE DE FRANCE

Entrée : 20h 14 • Sortie 21h 24

Horaires d'entrée du Chabbat en PROVINCE

Bordeaux	20.21	Marseille	19.55	Nice	19.48
Grenoble	19.56	Montpellier	20.01	Rouen	20.20
Lille	20.14	Nancy	19.58	Strasbourg	19.52
Lyon	20.00	Nantes	20.27	Toulouse	20.11

à partir du dimanche 3 avril 2016

Heure limite du Chema : 10h 38 Pose des Téfilines : 6h 20
Roch 'Hodech Nissan : samedi 9 avril 2016



Articles et contenu réalisés par le

BETH LOUBAVITCH

8, rue Lamartine - 75009 Paris

Tél : 01 45 26 87 60 - Fax : 01 45 26 24 37

chabad@loubavitch.fr

www.loubavitch.fr

Serveur vocal Le'haïm : 01 76 34 77 77

Association reconnue d'Utilité Publique -
habilitée à recevoir les DONs et les LEGS

Directeur : Rav S. AZIMOV

LA SIDRA



de la Torah, la loi interdisant la *mila* la nuit fut également instituée après que la Torah eut été donnée. Au préalable, le Peuple juif pouvait l'accomplir le jour comme la nuit.

C'est ainsi que le *Midrach* (*Chemot Rabbah* 19 :5) relate que lorsque les Juifs se trouvaient toujours en Egypte, juste avant l'Exode, bon nombre d'entre eux n'avaient pas encore été circoncis. Une fois que D.ieu fit en sorte que l'arôme du sacrifice pascal de Moché se répandit sur toute la terre d'Egypte, les Juifs vinrent se présenter devant Moché, en lui demandant de partager son sacrifice pascal. Moché leur répondit qu'ils ne pouvaient le faire que s'ils étaient circoncis. A ces mots, ils voulurent accomplir cette *mitsva*.

Nous voyons, à partir de ce *midrach*, que de nombreux Juifs se circoncièrent la nuit de Pessa'h.

Cela requiert des explications supplémentaires.

Bien qu'il soit vrai qu'avant le Don de la Torah, la *mila* était autorisée la nuit, pourquoi D.ieu ne suscita-t-Il pas de circonstances qui auraient motivé ces Juifs à pratiquer la circoncision durant la journée ? Cela n'aurait-il pas été préférable, même avant le Don de la Torah ?

Certains répondent à ces questions en affirmant que la nuit de la sortie d'Egypte était d'un tel niveau spirituel que «la nuit brillait comme le jour» (*Tehilim* : 139 :12) et que donc, c'était comme si ces circoncisions s'étaient véritablement produites le jour.

Mais pourquoi attendre de telles circonstances alors que les Juifs de l'époque auraient aisément pu se circonci le jour ?

La sortie d'Egypte se produisit entièrement à la manière de Pessa'h, «passer au-dessus», au-dessus et au-delà des limites physiques de la nature. Car selon les lois de la nature, il était absolument inconcevable que les Juifs puissent sortir d'Egypte.

Cela était impossible sur le plan matériel : l'Egypte était si puissante que pas même un seul esclave ne pouvait en échapper, a fortiori une nation entière. Mais c'était tout autant impossible sur le plan spirituel : les Juifs étaient si plongés dans la dépravation morale et l'impureté égyptiennes qu'ils ne pouvaient s'extraire seuls de cette souillure.

Ce n'est que par la force de l'illumination divine qui transcenda totalement

l'ordre de la nature, où la lumière et l'obscurité, le jour et la nuit furent véritablement unis, où toutes les contraintes et les limites de l'Egypte, qu'elles soient spirituelles ou matérielles, furent abolies, que les Juifs purent quitter ce pays en peuple libre, libre dans leur corps et libre dans leur esprit.

C'est la raison pour laquelle la préparation au départ de l'Egypte consistait en l'offrande du sacrifice pascal et la circoncision car ces commandements indiquent tous deux un service spirituel qui transcende les limites.

Pessa'h, comme nous l'avons mentionné, évoque le fait de «passer par-dessus». Quant à la *mila*, elle est une alliance éternelle avec D.ieu, alliance ne connaissant ni limites ni frontières.

Cela explique également pourquoi les commandements positifs de Pessa'h et de la *mila* ont ceci d'unique que si on ne les accomplit pas, à D.ieu ne plaise, cela tombe dans la catégorie des fautes passibles de *karèth*, «retranchement du lien de l'âme avec D.ieu», quelque chose que l'on ne rencontre pas en ce qui concerne les autres commandements positifs.

Car lorsque nous sommes confrontés à des degrés de sainteté tellement élevés, la possibilité de niveaux intermédiaires n'existe tout simplement pas : ou l'on est lié éternellement et infiniment à D.ieu ou non.

C'est pourquoi la révélation où «la nuit brillait comme le jour» entretenait un lien spécifique avec la *mila*, car «la nuit brille comme le jour» dénote le niveau absolument transcendant du service du Juif, reflété dans la *mila*.

Ce véritable «passage par-dessus» de la *mila* eut précisément lieu avant le Don de la Torah car ce n'est qu'alors qu'il était véritablement infini : il sortit les Juifs du domaine de l'impur et les installa dans celui de la pureté.

Plus encore, la *mila* du Peuple juif avant la sortie d'Egypte eut pour effet de les sauver des quarante-neuf degrés d'impureté et de les unir avec la révélation de D.ieu dans «toute Sa Gloire et Son essence». C'était un passage qui ne connut véritablement aucune limite. En conséquence, à ce moment-là, toutes les barrières entre le jour et la nuit disparurent également.

Étude du Séfer Hamitsvot du Rambam (Maïmonide)

Une étude quotidienne instaurée par le Rabbi pour l'unité du peuple juif

• Dimanche 3 avril – 24 Adar II

Mitsva négative n° 141 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de consommer la seconde dîme des céréales (non encore rachetée) en dehors de Jérusalem.

Mitsva négative n° 142 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de consommer la seconde dîme du vin (non encore rachetée) hors de Jérusalem.

Mitsva négative n° 143 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de consommer la seconde dîme de l'huile (non encore rachetée) hors de Jérusalem.

• Lundi 4 avril – 25 Adar II

Mitsva positive n° 119 : Il s'agit du commandement qui nous a été ordonné que tous les fruits des arbres de la quatrième année soient consacrés. Ils doivent être consommés à Yerouchalaïm comme le Maaser Cheni.

• Mardi 5 avril – 26 Adar II

Mitsva positive n° 131 : Il s'agit du commandement nous enjoignant de déclarer devant le Saint béni soit-Il que nous avons prélevé les dîmes et les offrandes de prélèvement obligatoires et de proclamer publiquement à ce propos que nous sommes véritablement acquittés de cette obligation.

Mitsva positive n° 125 : Il s'agit du commandement nous incombant de prélever les prémices et de les apporter au Temple.

• Mercredi 6 avril – 27 Adar II

Mitsva négative n° 149 : C'est l'interdiction faite à un non Cohen de manger des choses très saintes.

Mitsva positive n° 132 : Il s'agit du commandement en vertu duquel nous devons, en offrant les prémices, réciter les bienfaits de l'Éternel envers nous.

• Jeudi 7 avril – 28 Adar II

Mitsva positive n° 133 : Il s'agit du commandement qui nous a été ordonné de prélever de toute pâte de Halla et de la donner au prêtre

Mitsva positive n° 143 : Il s'agit du commandement nous incombant de donner aux prêtres l'épaule, les mâchoires et l'estomac de toute bête pure que nous abattons.

Mitsva positive n° 144 : Il s'agit du commandement nous incombant de mettre de côté les prémices de la toison et de les donner au prêtre.

• Vendredi 8 avril – 29 Adar II

Mitsva positive n° 80 : Il s'agit du commandement qui nous a été ordonné de racheter le premier-né humain (le premier-né de la femme, même si ce n'est pas celui du mari) et de faire don de ce montant d'argent à un prêtre.

Retrouvez l'intégralité de l'étude du Séfer Hamitsvot sur notre site www.loubavitch.fr et sur le serveur vocal LEHAIM: 01 76 34 77 77

La Sidra de la Semaine est une publication hebdomadaire éditée par

"La Régie Lamartine" 102 Av. des Champs-Élysées 75008 Paris

Directeur de la publication: Y. Benhamou

Impression: Imprimerie de Chabrol: 189 rue d'Aubervilliers-75018 Paris

Tiré à 35.000 exemplaires

Diffusé par e-mail à 20.000 ex

ISSN 1762 - 5440

RECIT DE LA SEMAINE

Un jour, le chauffeur de camion dévia de sa route...

Pas de temps mort pour la cacherout et les responsables de la surveillance alimentaire en savent quelque chose. Mais les semaines avant Pessa'h sont vraiment tendues !

Voici ce qui arriva à Rav Sholem Fishbane, administrateur du CRC (Chicago Rabbinical Council) extrêmement occupé alors qu'il devait superviser la cacherout d'un des plus grands hôtels du monde pour un séjour «Cachère LePessa'h».

«J'étais dans mon bureau quand mon secrétaire m'informa qu'un certain Rav Its'hak Hecht voulait me parler au téléphone et que c'était très urgent. Il faut savoir que, jour et nuit, je reçois des appels du monde entier et que je dois y répondre immédiatement car tel est le monde de la cacherout. Et j'ai appris, au fil des années, que mon travail m'impose d'être toujours accessible.

Mais là, ce n'était pas ce que j'attendais...

- Rav Fishbane, avez-vous perdu des Téfilines ? J'étais stupéfait !

Effectivement, une douzaine d'années plus tôt, alors que je travaillais à Las Vegas pour le compte du CRC, le Talit que ma femme m'avait offert pour mon mariage ainsi que mes Téfilines – hérités de mon grand-père, survivant de la Shoah – avaient été volés avec ma valise dans ma voiture. Mon grand-père, Rav Sholem Romanovski, était décédé deux semaines avant ma naissance et j'avais été le premier descendant à porter son prénom, constituant ainsi une belle revanche sur les nazis. Les parchemins contenus dans ces Téfilines avaient été écrits par un *Sofère* (scribe) tellement réputé que, quand nous avons appris à ce *Sofère* que les Téfilines avaient été volés, il s'était évanoui. Maintenant c'était à mon tour de presque m'évanouir.

Que s'était-il passé ? Qui était ce Rav Hecht et comment avait-il retrouvé et les Téfilines et moi-même ?

Tout avait commencé avec un certain Josh D., chauffeur au service d'un hôtel de luxe, un Juif à la pratique et aux connaissances religieuses assez limitées. Un jour, alors qu'il prenait une nouvelle route, il trouva un marché aux puces et remarqua, au milieu d'un joyeux fouillis, une paire de Téfilines et un Talit. Bien qu'il ne connaisse pas grand-chose du judaïsme, il

savait que ces objets étaient importants et les acheta, pour 20 dollars, avec des patins à roulettes en prime. Dans le sac de Téfilines, il trouva un *Siddour* (livre de prières) avec mon adresse et mon numéro de téléphone... mais datant de mon enfance ! A tout hasard, il téléphona et tomba, comble de l'ironie, sur le diocèse de Chicago ! Ne sachant que faire, Josh se souvint que, non loin de chez lui, il y avait une librairie juive avec une synagogue et un centre d'étude. Rav Hecht en était l'administrateur. Quand Josh lui montra le sac de Téfilines, Rav Hecht reconnut immédiatement mon nom : Sholem Fishbane, maintenant bien connu pour mes responsabilités au CRC. Il tapa CRC sur Google, trouva mon numéro et mit le téléphone sur haut-parleur pour que Josh puisse profiter de la conversation. Alors que je reste très rarement à mon bureau, je m'y trouvais justement et, dès que j'entendis la nouvelle, je m'écriai :

- Et où sont mes Téfilines ?

- A Henderson, au Nevada !

- Henderson, Nevada !

Je n'en croyais pas mes oreilles...

Ils auraient pu se trouver n'importe où dans le monde mais ils étaient à Henderson, l'endroit où je devais justement aller superviser la cachérisation de l'hôtel !

Dès que j'arrivai à Henderson, je cherchai Josh qui m'apporta à l'hôtel les précieux Téfilines de mon regretté grand-père. Josh pensait qu'il n'avait été qu'un intermédiaire involontaire mais il ignorait qu'il se trouvait dans un hôtel géré par la famille Werner, des 'Hassidim de Loubavitch...

Shimmy Werner avait assisté à toute la scène entre Josh et moi-même et, en bon Loubavitch, il proposa immédiatement à Josh de mettre les Téfilines. Or Josh ne les avait jamais mis de sa vie et se trouvait donc dans la catégorie de *Karkafta*, un «crâne qui n'a jamais mis les Téfilines» et auquel un sort peu enviable est réservé après 120 ans... Bien entendu, nous l'avons aidé à mettre sur le champ les Téfilines et Shimmy a insisté : «Josh, revenez vendredi matin, nous célébrerons votre Bar Mitsva en grand !». C'est ainsi que Josh célébra officiellement sa Bar Mitsva vendredi devant plus de cent invités, avec un somptueux petit déjeuner offert par le patron de l'hôtel.

Les Téfilines de mon grand-père avaient permis à quelqu'un qui ne les avait jamais mis de célébrer sa Bar Mitsva de la manière la plus agréable et la plus émouvante possible. Par la suite, j'ai bien entendu fait vérifier ces Téfilines qui avaient séjourné pendant plus de douze ans dans un garage du Nevada : il s'avéra

qu'ils étaient encore parfaitement cachères ! J'ai téléphoné à Josh pour lui proposer de continuer à rester en contact, par exemple en étudiant ensemble la Torah par téléphone. Je vous fais part de sa réponse par email :

«Bonjour, monsieur le rabbin ! J'ai souvent pensé à ce qui nous est arrivé. Je ne pense pas que les choses arrivent par accident et je ne crois pas aux coïncidences. Je ressens que cela devait arriver et je suis content que cela soit arrivé. Cela me conforte dans ce que je ressentais en étant enfant, le fait que ce monde est vraiment un endroit magique !».

C'est ainsi que, malgré mon emploi du temps surchargé, j'ai trouvé une demi-heure chaque semaine consacrée à téléphoner à Josh pour le mener sur la voie de la Torah. Comment expliquer qu'un certain jour, D.ieu l'avait fait dévier de sa route habituelle et, pour vingt dollars, lui avait procuré des patins à roulettes mais aussi une gigantesque Mitsva, celle de rapporter un objet volé à son propriétaire et surtout une magnifique fête de Bar Mitsva et un nouvel ami.

Et certainement une nouvelle façon de vivre son judaïsme !

Seul D.ieu connaît la suite éventuelle de l'histoire. Le monde est réellement un endroit magique !».

Azriela Jaffe – *Mishpacha Magazine*
Traduit par Feiga Lubecki

Etude du Séfer Hamitsvot du Rambam (Maïmonide)

Une étude quotidienne instaurée par le Rabbi pour l'unité du peuple juif

Mitsva positive n° 81 : Il s'agit du commandement qui nous incombe de racheter le premier-né mâle d'une ânesse par un agneau - s'il ne le rachète pas à sa valeur en argent comptant - et de donner l'agneau au prêtre.

• **Samedi 9 avril – 1^{er} Nissan**

Mitsva positive n° 82 : Il s'agit du commandement nous incombant de briser la nuque du premier-né d'une ânesse si son propriétaire ne veut pas le racheter.

Mitsva positive n° 135 : Il s'agit du commandement nous incombant de cesser de cultiver la terre pendant la septième année.

Mitsva négative n° 220 : C'est l'interdiction qui nous est faite de tout travail du champ durant la septième année.

Mitsva négative n° 221 : Tout travail sur les arbres nous est interdit durant la septième année.

Mitsva négative n° 222 : Il nous est interdit de récolter, de la même façon que les autres années, ce que la terre produit spontanément la septième année.

ETINCELLES DE MACHIA'H

L'importance de chacun

Lorsque les exils du peuple juif seront rassemblés par la venue de Machia'h et que tous arriveront en Israël, c'est une immense multitude qui peuplera les villes de Terre Sainte. Pourtant, malgré cela, chacun gardera son individualité sans se perdre dans la collectivité. En effet, chacun possède une importance et un caractère particuliers et cela ne disparaîtra pas car, à cette grande œuvre commune, chacun a sa part propre à apporter.

(D'après un commentaire du Rabbi – Chabbat Parachat Réé 5751) H.N.

LE COIN DE LA HALA'HA

Qu'est-ce que Chabbat Ha'hodech ?

Le Chabbat précédant Roch 'Hodech Nissan est appelé Chabbat Ha'hodech. Si Roch 'Hodech Nissan tombe un Chabbat (c'est le cas cette année), celui-ci sera appelé Chabbat Ha'hodech. On procédera à la lecture de trois Sifré Torah (rouleaux de la Torah) :

- 1) Dans le premier, six hommes seront appelés pour la lecture de la Paracha Tazrya (*Vayikra - Lévitique 12 à 13 : 58*).
- 2) Dans le second, on lira la Paracha relative aux sacrifices de Roch 'Hodech – le premier jour du mois juif (*Bamidbar 28 : 9 à 15*)
- 3) Dans le troisième, on lira la Paracha relative aux lois du sacrifice pascal (*Chemot - Exode 12 : 1 à 20*).

La Haftara est tirée du livre d'Ézékéiel (*de 45 : 16 à 46 : 18*) et décrit la procédure de ce sacrifice.

Quelles sont les lois et coutumes du mois de Nissan ?

- Le mois de Nissan commence cette année samedi 9 avril (Roch 'Hodech).
- On évite de manger des Matsot jusqu'au soir du Séder (vendredi soir 22 avril).
- Dans toutes les communautés, on a coutume de ramasser de l'argent afin de pourvoir aux besoins des familles nécessiteuses pendant la fête. Cela s'appelle *Maot Hitime*, l'argent pour la farine (nécessaire à la confection des Matsot). Le Rabbi a institué que chaque responsable communautaire s'efforce d'envoyer à ses fidèles dans le besoin des *Matsot Chmourot* (rondes, cuites à la main, spécialement surveillées depuis la moisson du blé), au moins pour les deux soirs du Séder.
- Tout le mois de Nissan, on ne récite pas la prière de *Ta'hanoune* (supplications).
- On ne jeûne pas durant le mois de Nissan (excepté les mariés avant la cérémonie).
- Après la prière du matin, les treize premiers jours du mois, on lit le sacrifice apporté par le *Nassi* du jour, en souvenir des sacrifices apportés par les princes des tribus le jour de l'inauguration du *Michkane*, le sanctuaire portatif dans le désert (*Bamidbar - Nombres chapitre 7 et début du chapitre 8*). Après la lecture des versets, on ajoute la courte prière de *Yehi Ratsone* imprimée dans le Siddour, le livre de prières.
- La première fois en Nissan qu'on voit des arbres fruitiers en fleurs, on récite la bénédiction *Chélo Hissère Beolamo...*

F.L. (d'après *Chéva'h Hamoadim* – Rav Shmuel Hurwitz)

ESHELGLATT

BOUCHERIE • CHARCUTERIE

Glatt Cacher Laméhadrine



55 rue Petit

75019 Paris

01 42 45 36 47



ESHEL Gourmet

Traiteur - Plateaux repas
Plats de Chabbat

55 rue Petit - 75019 Paris

06 51 42 24 47

LED

SUR TOUTE LA FRANCE

BOX



AGENCE
FRANÇAISE
DES
ENERGIES
NOUVELLES

LED

REJOIGNEZ-NOUS !

BOX

REGIES & COMMERCIAUX

Commerciaux débutants : **AFDEN vous forme !**
Possibilité d'être fourni en RDV !

L'éclairage, un marché florissant !

PLUSIEURS PARTENAIRES FINANCIERS

Contact recrutement : 01.45.17.00.32 demander M. Akili

PROCURATION de VENTE du 'HAMETS

Je soussigné.....
demeurant.....

Code postal : Ville :

donne le plein pouvoir au Rabbin L.I. Kahn pour procéder à la vente avant Pessa'h de toutes sortes de 'Hamets et de la vaisselle 'Hamets non nettoyée m'appartenant, de même qu'à la location des lieux suivants où ils seront entreposés:

.....et partout où il se trouve et j'accepte toutes les modalités et les conditions énoncées dans l'acte général de procuration pour la vente du 'Hamets établi par le Rabbin L. I. Kahn.

Date : / / 2016

Signature :

Vous pouvez renvoyer cette procuration au BETH LOUBAVITCH : 8, rue Lamartine -75009 Paris

• **Par la poste:** (ne pas envoyer en recommandé) ce formulaire doit être envoyé au plus tard le **mercredi 20 avril 2016**. Passé ce délai, ce formulaire peut être apporté au BETH LOUBAVITCH jusqu'au **jeudi 21 avril 2016 à 19 heures**.

• **Par fax** aux numéros suivants : 01 42 80 28 26 / 01 45 26 24 37 / 01 45 26 35 97 / 01 45 26 21 27

• **Par Internet** à l'adresse suivante : www.loubavitch.fr, avant le **jeudi 21 avril 2016 à 19 heures**.

Nous ne pouvons accepter aucune responsabilité quant aux formulaires qui nous parviendraient tardivement.

N.B. Inutile d'avoir rangé tout votre 'Hamets pour renvoyer la procuration. Précisez simplement les lieux où vous le déposerez. Il suffit que le 'Hamets s'y trouve à la date de la vente effective.

GARAGE DIRECT AUTO
Carrosserie
Peinture
Mécanique
Franchise offerte
(voir conditions au garage)
14 véhicules de courtoisie
- Demander Shmouel -
43 Chemin des Vignes - 93000 Bobigny
Tél : 01 57 42 57 42 / 01 48 44 00 88
directauto@orange.fr

VERIF-ELEC
Analyse et Gestion Electrique
Venez rejoindre Rudy Khayat et son équipe pour commercialiser PAC et R-Volt
Planning proche Paris fournis
Avance de frais et commissions intéressantes
Nous avons tous les financiers
Possibilité de travailler en régie
Contactez Jonathan au 09 800 800 55

premier immobilier
06 64 16 10 85 / 06 63 05 82 40

C'EST LE MOMENT DE VENDRE !

- APPARTEMENTS
- BUREAUX
- COMMERCES

ESTIMATION GRATUITE
SOUS 48H

■ 92, rue Lafayette - 75009 Paris | Mail: contact@premierimmo.com | www.premierimmo.com ■

Attention : ce feuillet ne peut pas être transporté dans le domaine public pendant le Chabbat.



UN ÉVÈNEMENT A NE PAS MANQUER

DIMANCHE 10 AVRIL 2016

PARDESS HANNA et **BETH HANNA**
ouvrent les portes du complexe
BETH 'HAYA MOUCHKA
de 10h à 14h00

Pour une journée d'information complète et d'inscriptions

AU PROGRAMME :

- Symposium sur l'éducation •
- Accueil individualisé pour Maternelle, Primaire, Collège et Lycée (filles et garçons) •
- Renseignements sur les possibilités de bourses et transport scolaires •
- Buffet •



Entrée école maternelle au 49, rue Petit – 75019 Paris

L'école Pardess 'Hannah

reconnue par l'Académie,
de la Crèche au CM2



- Enseignement de Kodech de qualité.
- Enseignement général conforme au programme de l'Education Nationale.
- Cours de soutien scolaire.
- Hébreu, anglais.
- Sport, danse, musique, théâtre.
- Sorties pédagogiques, classe de neige.
- Repas frais confectionnés sur place.
- Possibilité de transport.



INSCRIPTIONS OUVERTES !

32 Rue Victor Basch
92120 Montrouge
01.42.31.02.24
pardessmontrouge@gmail.com



Le car de ramassage de l'école dessert :

- Paris 14, 15, 16
- Issy les Moulineaux

Et désormais :

- Antony
- Massy
- Châtenay-Malabry
- Sceaux

- Personnes âgées
- Familles, garde d'enfants
- Situation d'handicap
- Toilette, Ménage, Repassage ...



Maintien à domicile

Aide à domicile

On s'occupe de vous et ça change tout

AGE INTER SERVICES

3, rue des Boulets - 75011 Paris

Prise en charge
agrée

01 43 28 80 00

Paris et Val de Marne

APA, CAF
Mutuelles
Assurances...

Pharmacie
Quai du Mont Blanc

Fermée Chabbat et jours de fête

Messody Moyal

Pharmacienne responsable

19, quai du Mont Blanc

1201 Genève - Suisse

Tél : 004 122 731 90 85

Fax : 004 122 732 47 15

Portable : 004 178 767 90 36

LAMYCONFORT
LAMYLITERIE

FABRICANT-GROSSISTE OUVRE SES PORTES AUX PARTICULIERS
Jusqu'à 50% moins cher
Sur produits équivalents griffés

Matelas - Sommier
Banquettes - Clic-clac
Lits gigognes - Lits électriques

Système d'assemblage
exclusif

Ouvert du Dim. au Vend.
Fermé le Samedi
délicat tube

01.47.00.73.55
3, rue du Commandant Lamy - 75011 Paris
Métro: Voltaire ou Bastille
LE SPECIALITE DES LITS CACHER ET SANS CHA'ATNETZ

BETH MAMASH propose
SÉDARIM GRATUITS
POUR TOUS

Inscriptions uniquement sur R.V.
au 07.62.74.59.00

auprès de C. Baroukh

à la synagogue "Ketoret"

18 rue Georges Auric - 75019 Paris

M^oOurcq ou bus 60

sur justificatifs d'identité et de situation

Envoyez vos dons à Beth Mamach/
M. Hourri 6 rue Bernard Têtu (appt 1752) - Paris 19

E. Khamous 06 70 95 53 52

לע"ב

משה בן בנימין ע"ה
קקו

ע"ה Moïse ben Binyamin
KAKOU

12 Septembre 1972
4 Tichri 5733

ת.נ.צ.ב.ה.

CAMPAGNE DE PESSA'H 5776

Offrez le Séder complet aux personnes en difficulté

J'offre repas de Séder

au prix de 10 € l'un

par un chèque de €

libellé à l'ordre de Beth Loubavitch et à adresser au
Beth Loubavitch : Campagne de Pessa'h
8, rue Lamartine - 75009 Paris